

Mauro Politi (Italie)

[Original : anglais]

Exposé des qualifications

Exposé des qualifications du candidat satisfaisant aux critères établis par le Cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale

Le Cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale est établi à l'annexe du document ICC-ASP/10/36 en date du 30 novembre 2011, et aux amendements apportés à ce Cadre à l'annexe II de la résolution ICC-ASP/18/Res.4 en date du 6 décembre 2019.

Selon le paragraphe 2 du Cadre, « Les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que de compétences et d'une expérience reconnues en droit pénal ou international ».

Le Professeur Mauro Politi satisfait pleinement aux critères énoncés ci-dessus à titre de référence. Il est, en premier lieu, intéressé et disposé à contribuer aux travaux de la Commission. Ses compétences et son expérience reconnues en droit pénal et international sont, en second lieu, attestées par les éléments suivants :

- a) de 2003 à 2009, il a exercé les fonctions de juge à la Cour pénale internationale et présidé pendant trois ans (2006-2009) la Chambre préliminaire II ;
- b) dans le système judiciaire italien, il a assumé les responsabilités de juge pénal, de juge civil et de procureur d'un tribunal pour enfants pendant 14 ans ;
- c) dans sa carrière universitaire, il a été nommé au poste de professeur titulaire de droit international à l'Université de Trente, où il a également enseigné le droit relatif aux droits de l'homme et assure actuellement un cours de droit international en anglais. En sa qualité de membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2015-2018) et de Vice-président de ce Comité (2018), il a fréquemment examiné les questions relatives aux liens existant entre le droit relatif aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international.

Le haut degré de compétence et d'expérience du Professeur Mauro Politi, décrit ci-dessus, le rend particulièrement apte à exercer les fonctions attribuées à la Commission et à ses membres. Ses qualifications s'appliquent à toutes les phases qui conduisent à l'établissement du rapport sur chaque candidat, lesquelles ont été récemment recensées comme suit : a) élaboration d'un questionnaire commun et d'une déclaration type pour les candidats ; b) vérification des références par la Commission grâce aux informations fournies par exemple par les organismes professionnels, les barreaux et les institutions universitaires ; c) organisation d'entretiens avec les candidats et ; d) classement des candidats dans l'une des quatre catégories intitulées « hautement qualifié », « qualifié », « qualifié de façon académique » ou « non qualifié ».

L'objectif ultime de la Commission est de fournir aux États des informations sérieuses sur la qualité des candidats, et une évaluation basée sur une analyse approfondie et structurée des éléments présentés. Pour la rédaction des questions aux candidats et la conduite des entretiens, les compétences et l'expérience du Professeur Politi pourront ainsi représenter un atout important pour l'évaluation de chaque personne. Il serait même essentiel d'évaluer le niveau des connaissances des candidats sur le Statut de Rome et son interprétation par la jurisprudence de la Cour pénale internationale, ainsi que sur les principales difficultés posées à la Cour dans le contexte actuel. Sur ce dernier point, il convient de noter que la contribution universitaire la plus récente du Professeur Politi concerne précisément un commentaire sur un rapport établi par un groupe d'experts, nommé par l'Assemblée des États Parties en 2019 pour recenser les modalités et les instruments susceptibles de renforcer la Cour et le système du Statut de Rome.

Enfin, il convient de tenir compte du fait qu'à plusieurs occasions (voir son curriculum vitae), le Professeur Mauro Politi a bénéficié de la confiance de l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des États Parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui l'ont invité à voter à l'élection de postes importants des tribunaux pénaux internationaux et des organes conventionnels des Nations Unies.